



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

air

Question écrite n° 46497

## Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur les conclusions du bilan énergétique pour 1999 qui indique un dérapage en matière de rejet de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère. L'ensemble des rejets a atteint 108,5 millions de tonnes en 1999, soit un niveau qui dépasse de plus de 4 millions de tonnes de carbone celui de 1990. Actuellement la consommation énergétique et les émissions de gaz carbonique continuent à augmenter dans les secteurs résidentiels mais aussi dans celui des transports où le rythme croît de façon préoccupante. En conséquence, il lui demande quelles mesures sont envisagées pour limiter l'accroissement de l'émission du CO<sub>2</sub> et protéger l'environnement dans notre pays.

## Texte de la réponse

Le bilan énergétique provisoire de la France pour l'année 1999 établi récemment par l'Observatoire de l'énergie fait apparaître que les émissions de CO<sub>2</sub> résultant de l'utilisation de l'énergie se sont élevées l'an passé à 108,5 millions de tonnes de carbone (Mt de C), soit une augmentation de 4 Mt de C par rapport aux émissions constatées en 1990 (à savoir 104,5 Mt de C), année de référence retenue par la convention des Nations unies sur le changement de climat. Par secteur d'activité, les évolutions sont très constatées. Ainsi, sur la dernière décennie, la branche « énergie » et le secteur de l'industrie comprenant la sidérurgie ont réduit respectivement leurs émissions de 2,6 Mt de C (soit - 19 %) et de 1,3 Mt de C (soit - 6 %). Ces trajectoires favorables traduisent le développement de notre parc électronucléaire et les efforts de maîtrise de l'énergie consentis par les entreprises industrielles. En revanche, au cours de la même période, la situation du secteur « transport » s'est fortement dégradée avec + 6,7 Mt de C (+16 %) alors que ce secteur émet à lui seul près de 40 % du total de nos émissions de CO<sub>2</sub> d'origine énergétique. Le secteur « résidentiel-tertiaire » a, pour sa part, augmenté ses émissions de 1,3 Mt de C (soit + 5 %). Cette situation, pour préoccupante qu'elle soit, devrait néanmoins permettre à la France de respecter l'engagement qu'elle avait pris au sommet de Rio en 1992 de maintenir en deçà de 2 t de C par habitant ses émissions de CO<sub>2</sub> en l'an 2000. Ce ratio s'établit en effet à 1,9 en 1999. Suite à l'adoption du protocole de Kyoto en 1997 et après répartition des efforts au sein de l'Union européenne, la France s'est engagée à maintenir à l'horizon 2010 ses émissions de gaz à effet de serre au niveau de 1990. Cet engagement concerne un ensemble de six gaz dont le CO<sub>2</sub> d'origine énergétique constitue l'élément principal. Afin d'infléchir la tendance à l'augmentation de nos émissions constatée ses deux dernières années de croissance économique forte, le Gouvernement a adopté le 19 janvier dernier un programme national de lutte contre le changement climatique comportant une centaine de mesures de nature réglementaire, incitative ou fiscale propres à permettre à la France d'honorer ses engagements de Kyoto. Ces mesures touchent tous les secteurs de l'économie et seront mises progressivement en oeuvre.

## Données clés

**Auteur :** [M. Armand Jung](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 46497

**Rubrique** : Déchets, pollution et nuisances

**Ministère interrogé** : industrie

**Ministère attributaire** : industrie

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 22 mai 2000, page 3085

**Réponse publiée le** : 3 juillet 2000, page 4010